



MAIRIE DE LHERM
Département de la Haute-Garonne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2022

Date de convocation : 6 avril 2022	Conseillers en exercice 27	Le 12 avril 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric Pasian	
		Présents	MM. PASIAN, BOYE, BRUSTON, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, GIL, GAURIER, SACAREAU, GAULARD, MORO, RABARIJAONA, LESCAUT, BOULP, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, TURPIN, GIRARD,
Date affichage : 19/04/2022	Présents : 22 Votants : 26 Absents excusés : 1	Procuration(s)	NOUNIS Anne-Marie à Sandrine PEYRON CAUQUIL Jérôme à PHI-VAN-NAM Mei Ling MIRASSOU Florence à MERCI Catherine PUJOL Josiane à SOBIERAJEWICZ Fatiha
		Absent(s)	COMORETTO Christophe
		Secrétaire	MERCI Catherine

Ordre du jour :

- 1- Travaux : Autorisation restauration de la Croix du chemin de l'archiprêtré par un groupe de citoyens
- 2- Finances : Affectation du résultat 2021 au budget 2022
- 3- Finances : Vote des taux d'imposition
- 4- Finances : Vote du Budget Principal 2022
- 5- Finances : Demande de subvention pour la construction d'une aire de jeux
- 6- Finances : Demande de subvention pour la réfection et la sécurisation des toitures des bâtiments publics
- 7- Finances : Demande de subvention pour l'acquisition d'une autolaveuse pour le groupe scolaire

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

Informations diverses

Questions orales des différents groupes

Ordre du jour n° 1 : Autorisation de dépose et restauration de la Croix du chemin de l'archiprêtré par un groupe de citoyens

Un groupe de citoyens s'est proposé de rénover la croix de chemin – Rue de l'archiprêtré.
Le Maire suspend la séance pour donner la parole à Monsieur VERGER Gérard à l'initiative du projet.
Suite à la présentation de Mr VERGER, le Maire propose d'autoriser d'une part la dépose de la Croix ainsi que sa rénovation, avant d'envisager son installation sur son édifice bâti, au même endroit, rue de l'archiprêtré.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser :
 - La dépose de la Croix de chemin – Rue de l'archiprêtré,
 - Le transport en Vendée pour sa restauration,
 - La remise sur le piédestal rénové
- De mandater le Maire ou un de ses Adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier,

Ordre du jour n° 2 : Affectation des résultats du compte administratif 2021 sur le budget communal 2022

Après avoir rappelé les résultats du compte administratif du budget communal 2021 voté en séance du conseil municipal du 7 avril 2021,

Le maire propose d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE	
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
411 636.47	356 812.81
Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au budget 2022	
En investissement	En fonctionnement
150 000.00 €	206 812.81 €

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation du résultat 2021 au budget communal 2022 tel que proposé par le maire,
Compte 1068 – Section Investissement : + 150 000 €
Compte 002 – Section de Fonctionnement : + 206 812.81 €
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De mandater le Maire ou un de ses Adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier,

Ordre du jour n° 3 : Taux des taxes locales 2022

Le Maire propose les nouveaux taux pour 2022.

TAXES	TAUX
<i>Taxe d'Habitation</i>	13.97%
FONCIER BÂTI	41.61%
FONCIER NON BÂTI	73.94%

Le Maire précise que la commune perçoit la taxe d'habitation uniquement pour les résidences secondaires dont le taux est figé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

VOTE	Pour :	19
	Contre :	2(Sobierajewicz, Pujol)
	Abstention :	5 (Gaulard, Sabathié, Vergnes, Turpin, Girard)

- D'approuver d'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2022 :
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 41.61 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 73.94 %
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,

Ordre du jour n° 4 : Budget Primitif 2022

En préambule, le Maire présente au Conseil, un état récapitulatif des indemnités perçues par élu au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en 2021. Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

La présentation de l'état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni à délibération.

Le Maire présente les propositions de subventions pour les associations dans le cadre du budget. Il rappelle que chaque subvention donne lieu à un vote et précise que si des élus sont membres du bureau d'une association, ils ne doivent pas prendre part au vote.

Associations	SUBVENTIONS Proposées 2022	Ne prend pas part au vote	Vote
Ainsi danse	700.00 €		Unanimité
ALAC	200.00 €		Unanimité
AMK	800.00 €		Unanimité
Boutik Ô Communs	500.00 €		Unanimité
Lherm Boxing Club	800.00 €		Unanimité
Cheveux d'Argent	350.00 €		Unanimité
Collège ASS Sportive	350.00 €		Unanimité
ASL Foot	7 500.00 €	J. Pujol	Unanimité
Fripouilles	200.00 €		Unanimité
Groupe Vocal	500.00 €		Unanimité
Jardins du Riou Tort	200.00 €		Unanimité
Guidon Lhermois	650.00 €		Unanimité
Lherminots	2 000.00 €		Unanimité
MJC	18 400.00 €	S. Peyron	Unanimité
Pétanque	1 000.00 €	A. Turpin	Unanimité
P'tites Bouilles	200.00 €		Unanimité
Saves Patrimoine	200.00 €		Unanimité
Tennis	2 200.00 €		Unanimité
Coopérative collective Élémentaire	5 300.00 €		Unanimité
Coopérative collective Maternelle	3 180.00 €		Unanimité

Le Maire présente le budget primitif communal 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT -

Dépenses	BP 2022
011 - Charges à caractère général	656 900.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 100 750.00
014 - Atténuations de produits	370 559.00
022 - Dépenses imprévues	96 087.31
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 820.95
65 - Autres charges de gestion courante	198 090.00
66 - Charges financières	55 382.55
67 - Charges exceptionnelles	21 500.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	5 000.00
Total général	2 610 089.81

Recettes	BP 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	206 812.81
013 - Atténuations de charges	30 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500.00
70 - Produits des services, ventes diverses	134 800.00
73 - Impôts et taxes	1 383 000.00
74 - Dotations, subventions et participations	825 177.00
75 - Autres produits de gestion courante	18 300.00
76 - Produits financiers	4 500.00
77 - Produits exceptionnels	0.00
Total général	2 610 089.81

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022
001 - Solde d'investissement reporté	0.00
020 - Dépenses imprévues	58 693.42
040 - Opérations d'ordre entre sections	7 500.00
041 - Opérations patrimoniales	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	217.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00
20 - Immobilisations incorporelles	214 000.00
21 - Immobilisations corporelles	35 488.00
23 - Immobilisations en cours	31 896.00
27 - Autres immobilisations financières	0.00
OPERATIONS	1 744 200.00
Total	2 091 994.42

Recettes	BP 2022
001 - Solde d'investissement reporté	411 636.47
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000.00
024 - Produits de cessions	115 020.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 820.95
041 - Opérations patrimoniales	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	295 000.00
13 - Subventions d'investissement	460 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000.00
27 - Autres immobilisations financières	4 517.00
Total	2 091 994.42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

–D'approuver au niveau du chapitre :

- La section de fonctionnement du budget primitif 2022 pour un total de dépenses et de recettes de 2 610 089.81€

VOTE	Pour :	22
	Contre :	
	Abstention :	4 (Sobierajewicz, Pujol, Vergnhes, Sabathié)

- La section d'investissement du budget primitif 2022 pour un total de dépenses et de recettes de 2 091 994.42€

VOTE	Pour :	23
	Contre :	
	Abstention :	3 (Sobierajewicz, Pujol, Vergnhes)

–De mandater le Maire ou un de ses Adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ordre du jour n° 5 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aire de jeux

Dans la continuité du projet « espace de loisirs et de détente » lancé en 2021 avec la construction d'un nouveau city-stade, LHERM souhaite offrir une nouvelle aire de jeux inclusive adaptée aux enfants de 6 mois à 12 ans.

Les structures étudiées et sélectionnées par le comité petite enfance-enfance-jeunesse et choisis par les enfants du groupe scolaire René Cassin de notre village apporteront un espace de jeux aux familles, nourrices et adolescents.

Les structures adaptées aux enfants en situations de handicaps pourront permettre une inclusion pour tous.

Le lieu de ce projet est idéalement choisi. Proche du groupe scolaire Rene Cassin, du collège Flora Tristan et de la crèche Les Canailoux. L'accès est facilité par des parkings proches et une voie douce.

Un devis a été établi pour un montant de travaux s'élevant à 64 303.60 € HT.

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser une aire de jeux pour les jeunes enfants, pour un montant total de 64 303.60 € HT
- D'autorise le maire ou un de ses adjoints à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- De mandater le maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ordre du jour n° 6 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la sécurisation et de réfection des toitures

La réfection des toitures est nécessaire pour garantir le bon état des bâtiments communaux. Cette réfection demande la mise en sécurité des intervenants. Le montant du coût de sécurisation et de réfection est de 69 309.45€ HT.

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de Territoire.

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation de travaux de sécurisation et de réfection des toitures pour effectuer leur entretien. Le montant total des travaux s'élève à 69 309.45€ HT.
- Autorise le maire ou un de ses adjoints à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de Territoire..
- Mandate le maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ordre du jour n° 7 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'une autolaveuse

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service entretien sur le groupe scolaire, il conviendrait d'acquérir une autolaveuse adaptée à l'agencement de l'école et aux agents qui la manipulent.

Le montant de cette acquisition s'élève à 5 569.04 € HT.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser l'acquisition d'une autolaveuse pour un montant de 5 569.04€ HT.
- D'autorise le maire ou un de ses adjoints à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- De mandater le maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Décision prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

Informations diverses

Le présent compte-rendu est affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Lherm, le 13 avril 2022

Le Maire
Frédéric PASIAN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Frédéric Pasion", is written over the right side of the official seal.

